

Valbonne, le 23 mars 2012

**Compte rendu réunion des Délégués du Personnel
23 mars 2012 à 16h00 salle ARGENTERA**

Destinataires :

- Direction : M. J. NOVIANT DI.EV
M. D. CIXOUS DI.GH

- Délégués du Personnel :

Elus titulaires

M. F. BOULVERT	DI.EV	CFDT
M. E. LOMBARD	DI.EV	CFDT
Mme E. RIBES *	DI.EV	CFDT
M. M. COLOMBI	DI.VA	CFDT
Mme. A. MOLIES	DI.CV	CFDT
M. JL ALUNNO *	DI.VE	CFDT
M. JJ BEDROSSIAN	DI.IM	UNSA
M. JM VITETTA *	DI.EV	FO
M. A. MARCHEI *	DI.VA	FO
Mme F.DESBORDES *	DI.UJ	CFDT

Elus suppléants

M. G. VASSEUR	DI.QM	CFDT
M. P. GUERLAIS *	DI.UX	CFDT
M. P. KHALDI	DI.EV	CFDT
Mme I. GIORDANO	DI.VK	CFDT
Mme N. CLEMENT	DI.CV	CFDT
Mme J.BEC	DI.CK	CFDT
M. L. MIDOUX	DI.SY	UNSA
M. JP. SERRAT	DI.VE	FO
Mme L. MAYERUS	DI.UJ	FO
Mme F. BISSON	DI.GH	CFDT

- M. A. BOUDE DI.VA FO

- Sections syndicales Valbonne : SGFOAF SPASAF-CFDT CFE-CGC UNSA CGT

- Services : DP.GW - DP.GZ – DP.LS - DG.DI - DI.GH - DI.CD - DI.CF - DI.CK - DI.CQ - DI.CT - DI.CV - DI.EV - DI.IC - DI.IH - DI.IJ - DI.IK - DI.IP - DI.MD - DI.NA - DI.NB - DI.QM - DI.SK - DI.SY - DI.SZ - DI.UJ - DI.VA - DI.VE - DI.VG - DI.VH - DI.VK – DI.VL – ORYSV VA.

- Inspecteur du Travail :

M. Laurent PINA

CFDT

SOCIAL – EMPLOI

1- CFDT – MARS 2012

Heures supplémentaires

Quel est le volume d'heures supplémentaire du mois de février ?

Réponse :

Il y a eu 1h et 10 minutes validées sur le site de Valbonne en février

2- CFDT – MARS 2012

Campagne FAA-FAO

Où en est la campagne de FAA FAO cadres et non cadres ?

A quelle date est-il préconisé de réaliser les FAO 2012 et sur quelle période (IATA ou année civile) ?

Quels sont les taux de réalisation par direction sur le site de Valbonne ?

Aura-t-elle bien lieu malgré l'absence de campagne d'avancements ?

Réponse :

Les FAA/FAO des non cadres ont toutes été faites.

Pour les cadres la campagne est en cours. Des rappels réguliers ont été faits aux managers depuis décembre 2011. La période d'observation est l'année civile.

L'absence de budget avancement ne change rien à la nécessité d'avoir un entretien d'évaluation et de fixation des objectifs.

3- CFDT – MARS 2012

Equivalent ancienneté

Quand et sous quelle forme seront versés les 0,6% d'équivalent ancienneté pour les cadres ?

Réponse :

Cette augmentation sera effective en décembre 2012 avec effet au 1er décembre 2012, de façon uniforme sur la population cadre.

4- CFDT – MARS 2012

Primes

Quel est le montant de l'enveloppe de primes ?

Y a-t-il une note de cadrage pour l'attribution des primes ?

A quelle date seront distribuées les primes ?

Réponse :

Les Directions n'ont pas de budget prime pour cette année.

5- CFDT – MARS 2012

Promotions

Y a-t-il une note de cadrage pour les promotions ? L'enveloppe des promotions est-elle maintenue à 0,4% ?

Réponse :

Conformément aux dispositions du plan d'économie, seules les promotions sur prise de poste seront effectuées cette année. Il n'y a pas de cadrage budgétaire pour cette mesure.

6- CFDT – MARS 2012

Bilan social individuel

A quelle date les Bilans Sociaux Individuels seront-ils actualisés et disponibles pour 2011 dans les e-services ?

Réponse :

le BSI est prévu être disponible sur les e-services au cours de la 1ère quinzaine de juin . Il s'agit de l'édition 2011, établie sur les données disponibles au 31/12/2011; les destinataires sont les CDI inscrits aux effectifs au 31 décembre, ayant 6 mois minimum de présence rémunérée en 2011 et présents à AF au 1er avril 2012.

7- CFDT – MARS 2012

Commissions paritaires A et B

Quelle est la date des commissions paritaires pour les groupes A et B ?

Réponse :

La date sera prochainement fixée

8- CFDT – MARS 2012

Dénonciation des conventions d'entreprise

En février nous vous avons posé la question suivante :

« Que se passera-t-il si aucun accord n'est trouvé au bout des 15 mois de négociation entre la direction et les organisations syndicales représentatives? »

Votre réponse avait été :

« A défaut de conclusion d'un accord de substitution au plus tard à la fin du délai de survie de l'accord initial, les salariés conservent les avantages individuels qu'ils avaient acquis en application de l'accord avant l'expiration du préavis. »

Pouvez-vous nous donner la liste des avantages individuels que peuvent acquérir les salariés?

Pouvez-vous nous indiquer les conséquences pour les avantages collectifs?

Réponse :

Des accords de cadrage et de méthodologie ont été conclus avec les organisations syndicales représentatives pour chacune des catégories de personnel. Ils démontrent au

travers d'un dialogue social responsable la mobilisation de l'entreprise et permettent d'engager des négociations sur le fond, visant à conclure un ensemble cohérent d'accords pour juin 2012.

Dans le cadre de l'accord concernant le personnel au sol, la Direction s'est engagée à ne pas notifier sa décision de dénonciation avant la mi-juin.

9- CFDT – MARS 2012

Budget monitoring

Quel budget a-t-il été alloué à KLM pour réaliser le monitoring de l'application AF CRMPUSH? Quel délai a-t-il été annoncé pour la livraison d'un monitoring CRMPUSH opérationnel au pilotage de Valbonne?

Réponse :

KLM attend le dossier de spécification générale du besoin pour effectuer le chiffrage de la charge associée afin de l'intégrer dans son plan de production

10-CFDT – MARS 2012

Audit TIBCO

Combien a coûté l'audit TIBCO dont la pauvreté des conclusions qui nous ont été présentées est particulièrement affligeante? La principale conclusion est que les gros messages mettent plus de temps à être traités que les petits...

Réponse :

L'audit TIBCO a duré 3 jours pour un montant de 3048 €. Le consultant a effectué une analyse de l'existant ainsi que des tests et des développements pour appuyer ses théories. Une nouvelle version de l'EDA va être développée pour intégrer les recommandations du consultant.

FACILITES DE TRANSPORT

11-CFDT – MARS 2012

Tarif R1 Low vs billet standard

Le mois dernier à la question :

« Pourquoi le R1 low est-il plus cher que le billet normal passager ? Par exemple, à partir d'octobre 2012 sur Athènes/Nice : le R1 low = 81,15 Euros et le billet standard = 79.15 Euros »

Vous nous avez répondu :

« Depuis le 1er janvier 2009, les prix (TTC) des billets à réduction non commerciale ont été mis en conformité avec la réglementation imposée par l'URSSAF.

Le prix est conforme au barème publié par les Ministères du Travail et du Budget. »

Pouvez-vous donc nous donner le mode de calcul et le barème répondant aux demandes de l'URSSAF qui permet de déterminer le coût des billets R1?

Réponse :

La règle URSSAF:

L'URSSAF nous accorde, par tolérance, de ne pas taxer les billets à réduction non commerciale en tant qu'avantages en nature, si :

Pour les billets réservés R1, la réduction tarifaire consentie aux salariés ne dépasse pas 30 % du prix public le plus bas sur le marché, sur une ligne donnée.*

**hors R1 spécifiques, type fin de carrière, médailles....*

Quelques précisions :

-Les tarifs de référence sont soumis à des contraintes très précises : ils doivent être applicables sur le marché France, avec des critères de durée d'effectivité, et de programme de la compagnie opérante.

-Les tronçons au delà de la France sont calculés en additionnel, aucun tarif point à point n'est retenu.

-La référence de l'année N-1 est stockée pour l'application en année N .

12-CFDT – MARS 2012

Tarif R1 High

Y a-t-il une relation de cause à effet entre la disparition des R1 High et le faible taux de destinations encore accessibles en R1 cet été ?

Réponse :

le dimensionnement des classes de réservation n'est pas affecté par la suppression du R1 high.

Plus la date de voyage est proche, moins un vol est accessible.

Explication du mécanisme

Le principe d'accès aux classe de réservation est le suivant :

- l'ouverture des classes sur GPNET suit la règle du Revenue Management.

- La classe de réservation dans laquelle sont logés les R1 Low reste ouverte tant qu'il y a de la place disponible. Quand il n'y a plus de place dans la classe du R1 Low, la classe du R1 Medium est accessible.

- Quand il n'y a plus de place disponible dans les classes de réservation dans lesquelles sont logés les R1 Low et R1 Medium, il n'est plus possible de réserver.

- Le principe a toujours existé quand il y avait encore le R1 High, la classe s'ouvrait quand les 2 autres étaient fermées.

- L'économie de la ligne est ainsi préservée pour les passagers commerciaux, les classes les plus basses étant remplies en premier.

13-CFDT – MARS 2012

Paiement des R1

Suite Carnet de voyage flash :

« GPNet, au moment de l'émission des billets, vous propose **tous les noms qui sont dans le dossier** et vous sélectionnez ceux pour lesquels vous souhaitez émettre les billets. Cette opération peut être renouvelée autant de fois qu'il y a de passagers dans le dossier et **au rythme qui vous convient** (jusqu'au jour du départ).»

Conserve-t-on bien la possibilité de valider une réservation de plusieurs pax en payant un seul billet du dossier ?

Réponse :

Oui pas de changement

14-CFDT – MARS 2012

Billets « médaille »

Nous dénonçons la suppression de la possibilité de réserver des billets « médaille » en R1 Hight.

Réponse :

*La DVPI a appliqué les décisions de l'entreprise
rappel de la communication*

Afin de préserver la recette, la Compagnie Air France a décidé de proposer les places les plus rémunératrices

aux seuls passagers commerciaux.

Seuls 10% des billets réservés pour convenance personnelle le sont en High.

AUTRES

15-CFDT – MARS 2012

Boîtes aux lettres

A quelle date tous les bâtiments seront-ils pourvus en boîtes aux lettres individuelles pour tous les courriers de tous les agents ?

Réponse :

Les transferts étant terminés, l'ensemble des casiers seront posés semaine 13.

Les noms seront posés ou réorganisés par la suite.

16-CFDT – MARS 2012

Sodexho

Nous demandons l'élargissement de la gamme de la prestation cafétéria pour la partie vente à emporter, notamment pour la période estivale : salade à emporter, Kebab, pâtisserie.

Réponse :

Nous transmettons la demande à la société de restauration